



Arrêté Municipal

Date : 09/12/2024

Arrêté numéro : AM 3.2024.12

Thème : Voirie

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : 18/12/2024

Date d'affichage : 09/12/2024

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Portant interdiction temporaire la pratique du football sur le terrain « stade d'honneur » du centre sportif du Domaine de Cavaillé

---

LE MAIRE DE LARRA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de réglementer l'utilisation des terrains de football du Centre Sportif et d'Animation de Cavaillé,

Considérant les intempéries,

ARRETE

Article 1

La pratique du football (match, entraînement et loisir) est interdite sur le terrain de football dit « stade d'honneur » du Centre Sportif et d'Animation de Cavaillé du lundi 09 au mardi 17 décembre 2024 inclus

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée au Club concerné et affichée sur les installations sportives concernées.

Le Maire  
Jean-Louis MOIGN

République Française  
Département de la Haute Garonne

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Tanguy ENAUD

